



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 07/06/2023

### **France 2030 : l’Inserm et Inria pilotes d’un programme national d’envergure sur la santé numérique**

Annoncé en 2021 à l’occasion du lancement de la stratégie d’accélération sur la santé numérique de France 2030, le programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) Santé numérique a été officiellement lancé ce jour. Ce programme de recherche ambitieux, porté conjointement par l’Inserm et Inria, est doté d’une enveloppe septennale de 60 millions d’euros de France 2030. Il ambitionne de positionner la France comme leader européen de l’innovation en santé numérique, avec pour objectifs l’obtention d’avancées scientifiques et l’émergence de technologies de rupture d’ici cinq à dix ans.

Améliorer les connaissances pour affiner les diagnostics et les modes de prise en charge d’un patient, ou encore prévoir l’évolution de son état, tels sont les enjeux de l’innovation en santé numérique. Pour y répondre, l’accès à de nouvelles sources de données de santé est un élément clé et passe par le développement de nouveaux systèmes d’acquisition ainsi que d’algorithmes et de modèles numériques pour exploiter ces données aux volumes toujours croissants.

C’est à ce double défi que va répondre le programme de recherche Santé numérique en coordonnant l’écosystème français de recherche dans ces domaines, autour de deux grands axes :

- **l’acquisition pour chaque patient de données biologiques et médicales dites « multi-échelles »** (c’est-à-dire dans l’espace, avec des échelles allant de l’ADN au suivi de population, ou encore du comportement individuel à l’interaction avec l’environnement, mais également dans le temps, avec des échelles allant de quelques millisecondes à plusieurs décennies) ;
- **la construction, à partir du traitement de ces données, d’une représentation numérique, personnalisée et évolutive du patient** la plus complète possible : le jumeau numérique.

Porté conjointement par l’Inserm et Inria, le programme associe les acteurs de l’écosystème français de la recherche, comme le CNRS, le CEA, INRAE, l’IRD ou l’institut Pasteur, les grandes universités de recherche dans ce domaine (membres de France Universités et d’Udice), des CHU et des écoles d’ingénieurs (membres de la CDEFI). Le PEPR implique ainsi plus de 150 laboratoires associés à une quarantaine d’universités et de grandes écoles et au moins 14 établissements hospitaliers.

**L'objectif est de permettre, à terme, de proposer à chaque patient une prise en charge optimale tout au long de sa vie en utilisant l'ensemble des informations disponibles le concernant : clinique, génétique, d'imagerie, de biologie, provenant de dispositifs médicaux connectés, les antécédents médicaux mais également le profil sociodémographique, les habitudes de vie, l'environnement...**

Les actions de recherche du programme Santé numérique ont ainsi été construites autour de 4 programmes visant à :

- développer des nouvelles méthodes numériques pour l'analyse multi-échelle des données de santé ;
- surmonter les défis techniques et sociodémographiques des usages des données de santé personnalisées et multi-échelles (gestion et exploitation de grand volumes de données variées) ;
- développer des applications dans le domaine cardiovasculaire ;
- développer des applications dans le domaine des neurosciences.

**L'Agence nationale de la recherche** sera l'opérateur dédié pour les différents dispositifs qui seront lancés dans le cadre de ce programme de recherche.

*« Le numérique en santé est un support incontournable dans la prévention et le traitement des maladies, indique le Pr Didier Samuel, PDG de l'Inserm. Nous nous réjouissons du renforcement de notre collaboration avec Inria à travers le pilotage conjoint de ce programme national ambitieux qui vise à l'émergence de technologies de rupture dans ce domaine et ainsi de véritables avancées pour les patients, pour l'ensemble des citoyens et également pour les médecins. »*

**Pour Bruno Sportisse, PDG d'Inria :** *« Imagerie médicale, génome, jumeaux numériques en santé et IA : le numérique continue de transformer la santé avec un renouvellement permanent des sujets. Répondre aux défis de demain implique de structurer un écosystème de recherche, d'innovation et de soins en croisant des compétences différentes. C'est la force des projets qui vont être menés au sein du PEPR Santé numérique, pour rassembler les acteurs de la recherche publique (organismes nationaux, grandes universités...), de la formation, du soin et les entreprises de la Healthtech. Ce PEPR vient par ailleurs compléter l'ensemble des actions que portent conjointement l'Inserm et Inria, au croisement de la santé et du numérique, pour renforcer l'écosystème français, au bénéfice de la dynamique collective et des patients. »*

Dans le cadre de France 2030, l'État consacre 3 milliards d'euros pour la recherche à travers [des programmes de recherche ambitieux](#) (les PEPR), portés par les institutions de recherche pour consolider le leadership français dans des domaines clés ; liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen.

*« Le programme et équipement prioritaire de recherche – PEPR – sur la santé et le numérique, que nous lançons officiellement aujourd'hui, est une opportunité formidable pour l'Inserm et Inria de croiser leurs expertises, et de monter rapidement en compétences, dans ce champ essentiel de la médecine et de la science du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce programme de recherche va nous permettre de consolider notre leadership français, dont l'Inserm et Inria sont déjà des figures de proue, et de progresser résolument vers notre objectif qui est de mettre le numérique et la "data" au service de notre santé collective ! », déclare François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention.*

## **Contacts Presse**

### **Inserm**

[presse@inserm.fr](mailto:presse@inserm.fr)

### **Inria**

[contact-presse@inria.fr](mailto:contact-presse@inria.fr)

### **Secrétariat général pour l'investissement – Agence de l'innovation en santé**

01 42 75 64 53 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

## À propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation ;
- ✓ **est inédit par son ampleur** : 54 Md € seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*) ;
- ✓ **sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État ;
- ✓ **est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) | @SGPI\_avenir